

**Décision du Maire N° 26 – 13 portant attribution du marché de travaux
du lot n°10 - accessibilité PMR monte charge concernant la réhabilitation
de l'étage pour l'extension de la maison médicale**

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°26 – 08 en date du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme des travaux de réhabilitation de l'étage pour l'extension de la maison médicale et sa décomposition en 10 lots,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R2122-8 et R2123-1 permettant le recours au marché sans publicité ni mise en concurrence pour attribuer le lot n°10, son montant étant inférieur à 100 000 €HT et inférieur à 20% de la valeur totale estimée de tous les lots de l'opération,

Considérant la qualité technique et financière de la proposition de la société CURT portant sur le lot n°10,

DECIDE

1° de confier le marché de travaux du lot n°10 accessibilité PMR monte charge à la société CURT (12, rue Isaac Newton 58 640 Varennes Vauzelles) pour un montant de 13 749,30€ HT soit 16 499,16€ TTC,

2° L'exécution des travaux se fera conformément aux marchés de travaux.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 5 octobre 2026

Le Maire,

Sylvie CANTREL

